



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 59 Sp 12

Auxerre le 19 octobre 2022

Présents : MM Barrault – Ellul - Joseph – Schminke – Trinquesse

Début de réunion à 16 h 00.

1. Matchs arrêtés

Match 24916327 du 16.10.22 Joigny 1 – Champs Sur Yonne 1 départemental 1

Match arrêté à la 50^{ème} minute.

La commission,

- réceptionne la FMI ou il est indiqué l'arrêt du match à la 50^{ème} minute suite aux blessures de deux joueurs de l'équipe de Champs Sur Yonne 1 qui s'est trouvée à 7 joueurs,
- en application du règlement 19 – forfait du règlement des championnats seniors – article 5 – Disposition particulière au district,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe du Champs Sur Yonne 1 au bénéfice de l'équipe de Joigny 1 sur score acquis,
- score : Joigny 1 = 11 buts, 3 pts – Champs Sur Yonne 1 = 0 but, 0 pt.

Match 24918293 du 16.10.22 Charmoy 1 – Cerisiers 2 départemental 3 gr A

Match arrêté à la 78^{ème} minute.

La commission, vu le rapport de l'arbitre, transmet le dossier à la commission de discipline.

Match 25031563 du 16.10.22 Chéu 1 – UF Villeneuve 1 départemental 4 gr A

Match arrêté à la 55^{ème} minute.

La commission,

- au vu des différents rapports reçus,
- attendu qu'il en ressort que la tablette utilisée était celle du club de l'UF Villeneuve pour effectuer la FMI,
- demande au club de l'UF Villeneuve de transmettre la FMI par retour,
- transmet le dossier à la commission de discipline.

2. Matchs non joués

Match 25031712 du 09.10.22 SC Sénonais 2 – Seignelay 1 départemental 4 gr A

Courriel du club de Seignelay en date du 14 octobre 2022 concernant le refus de report de match.

La commission,

- prend note du courriel du club de Seignelay,
- annule la perte du match à l'équipe de Seignelay pour forfait déclaré,
- annule l'amende de 30 € au club de Seignelay pour forfait déclaré,
- vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 décembre 2022.

3. Changements dates, horaires, terrains

Match 24909870 du 01.11.22 Chablis 2 – Varennes 2 départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Chablis en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 décembre 2022.

Match 25261912 du 23.10.22 Serein AS 1 – Gurgy 2 départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Serein AS en date du 11 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, et la refonte du calendrier en début de saison, programme ce match à la date du 26 mars 2023.

Match 25104874 du 23.10.22 Ravières 1 – Auxerre Stade 3 départemental 3 gr C

Demande de report de match du club d'Auxerre Stade en date du 17 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 novembre 2022.

Match 25105236 du 23.10.22 Asquins Montillot 1 – St Bris 2 départemental 3 gr C

Demande de report de match du club de St Bris en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu le refus du club d'Asquins Montillot, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 23 octobre 2022.

Mr Joseph n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25016568 du 13.11.22 Vermenton 2 – Andryes/Chatel Censoir 1 départemental 4 gr B

Demande de report de match du club de Vermenton en date du 18 octobre 2022.

La commission,

- attendu qu'aucun motif n'est indiqué sur la demande de report de match,
- maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 13 novembre 2022.

Match 25014023 du 23.10.22 Asquins Montillot 2 – Varennes 2 départemental 4 gr B

Demande de report de match du club de Varennes en date du 19 octobre 2022.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 23 octobre 2022.

Mr Joseph n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25320411 du 23.10.22 Auxerre Stade 1 - Champs/Yonne 2 CY U18

Match 25319867 du 22.10.22 Paron F.C. 1 - U.S. Joigny 2 CY U18

Match 25319807 du 22.10.22 Uf Tonnerre 1 - Appoigny E.S. 1 CY U18

La commission, suite à la qualification des équipes d'Auxerre Stade 1, Paron FC 1 et Appoigny 1 en coupe Gambardella les 22 et 23 octobre 2022,

- reporte ces rencontres au 5 novembre 2022, date impérative.

Match 25320572 du 22.10.22 Vinneuf/Champigny 1 – Sens FC 1 CY U18

Demande de changement d'horaire du club du Sens FC en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 14 h 00 sur les installations de Vinneuf.

Match 25319854 du 22.10.22 St Georges/Toucy 1 – FC Charny 1 CY U18

Demande de changement d'horaire du club du FC Charny en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 10 h 00 sur les installations de Toucy.

Match 25319840 du 22.10.22 Mt St Sulpice/Brienon 1 – Neuvy/Ent Florentinoise 1 CY U18

Demande de changements d'horaire et de lieu du club du Mt St Sulpice en date des 17 et 19 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 14 h 30 sur les installations du Mt St Sulpice.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25320527 du 22.10.22 Sens FC 1 – St Clément 2/Pont 1 CY U15

Demande de changement d'horaire du club de Sens FC en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu le refus du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 22 octobre 2022 à 16 h 00 sur le terrain B. Sagna à Sens.

Match 25320585 du 22.10.22 FC Charny 1 – Mt St Sulpice 1 CY U15

Demande de changement d'horaire du club de FC Charny en date du 18 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 14 h 30 sur les installations de Charny.

Match 25320480 du 22.10.22 Monéteau/Gurgy 1 – Appoigny CY U15

Demande de changement de terrain du club de Monéteau en date du 19 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 16 h 00 sur les installations de Gurgy.

Match 25320497 du 22.10.22 Champs Sur Yonne 1 – Serein AS 1 CY U15

Demande de changement d'horaire du club de Serein AS en date du 19 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer à 14 h 00 sur les installations de Champs Sur Yonne.

Match 25320522 du 22.10.22 Ent Florentinoise/Neuvy Sautour 1 – Paron FC 2 CY U15

Demande de report de match du club Ent Florentinoise en date du 19 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 novembre 2022, date impérative, sur les installations de St Florentin.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25320598 du 22.10.22 Toucy/Diges.Pourrain 1 – Auxerre ASC 1 CY U15

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 19 octobre 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 octobre 2022 à 14 h 00 sur les installations de St Sauveur.

Match 25142615 du 29.10.22 Sens FC 1 – Sens Jeunesse/ Gron Véron 1 U15 départemental 1

Demande de report de match du club de Sens FC en date du 29 septembre 2022.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa date du 29 octobre 2022.

Match 25138589 du 29.10.22 Toucy/Diges.Pourrain 1 – Appoigny 1 U15 départemental 1

Demande de report de match du club de Toucy en date du 19 octobre 2022.

La commission,

- attendu qu'aucun motif n'est indiqué sur la demande de report de match,
- maintient ce match à la date du 29 octobre 2022.

Match 25138834 du 29.10.22 Fontain.Gail/Sens FP 1 – St Clément Onze 2/Pont Yonne 1 U15 départemental 2 gr A

Courriel du club de Fontaine La Gaillarde en date du 12 octobre 2022.

La commission, reprenant sa décision, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 3 décembre 2022 à 14 h 00 (la journée du 26 novembre étant une date de CY U15).

4. FMI non réalisées

La commission réceptionne les feuilles de matchs papiers et enregistre les résultats des rencontres en catégorie U13 pour la journée du 15 octobre 2022.

Match 25138828 du 15.10.22 Sens FC 2 – Pont 1/St Clément 2 U15 départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Sens FC 2 = 3 – Pont 1/St Clément 2 = 1.

Match 25139255 du 15.10.22 Toucy/Diges.Pourrain 1 – FC Charny U15 départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain 1 = 6 – FC Charny 1 = 1.

5. Questions diverses

Courriel du club FC Florentinois en date du 17 octobre 2022

La commission prend note de la réponse du club du FC Florentinois confirmant l'engagement de l'équipe 2 en championnat départemental 4 gr A

Match 25174995 du 27.09.22 FC Charny 1 – Sens FC 3 Coupe de l'Yonne

Courriel du club du FC Charny en date du 18 octobre 2022 concernant l'amende pour absence de transmission FMI.

La commission reprenant le dossier et le rapport informatique de la FMI, annule l'amende de 46 € au club du FC Charny.

Match 24915316 du 05.03.23 FC Florentinois 1 – Vinneuf Courlon 2 départemental 2 gr A

Courriel du club de Vinneuf en date du 17 octobre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre.

Match 25261804 du 02.10.22 Neuvy Sautour 2 – Serein AS 1 départemental 3 gr B

La commission,

- prend note du courriel du club de Neuvy Sautour en date du 14 octobre 2022,
- prend note que Mr Houfflin Pascal du club de Neuvy Sautour a officié comme délégué pour cette rencontre (délégué non inscrit sur la FMI),
- annule la perte du match par pénalité à l'équipe de Neuvy Sautour 2,
- enregistre le résultat : Neuvy Sautour 2 = 0 – Serein AS 1 = 2,
- maintient de l'amende de 30 € au club de Neuvy Sautour pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25031936 du 16.10.22 St Sérotin 1 – SC Séronais 2 départemental 4 gr A

Courriel de l'arbitre de la rencontre, Mr Allard et du club de St Sérotin en date des 16 et 18 octobre 2022 signalant la blessure du joueur ADELIN Mathieu du club de St Sérotin.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 25031937 du 16.10.22 SC Sénonais 1 – Cheny 1 départemental 4 gr A

Courriel du club de Cheny en date du 17 octobre 2022 signalant la blessure du joueur Boucault François de leur club.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 25031566 du 23.10.22 SC Sénonais 1 – Chéu 1 départemental 4 gr A

Courriel du club de Chéu en date du 17 octobre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre qui ne peut désigner un arbitre faute de disponibilité.

Match 25031940 du 23.10.22 SC Sénonais 2 – Vergigny St Flor Port 2 départemental 4 gr A

Courriel du club de Vergigny St Flor Port en date du 17 octobre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre.

Match 25138895 du 01.10.22 Sens FC 2 – Joigny 2 U18 départemental 2 gr A

Courriel du club de Joigny en date du 17 octobre 2022 : demande de remboursement des frais de déplacement du match.

La commission,

- en application de l'article 12 – forfait du règlement des championnats jeunes,
- attendu que l'équipe de Sens FC 2 est en forfait général (PV 57 Sp 10 du 12.10.22),
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens FC de la somme de 110,60 € pour en créditer le compte du club de Joigny (remboursement des frais de déplacement – 62 km x 4 véhicules x 0,446 €).

Match 25319840 du 22.10.22 Mt St Sulpice/Brienon 1 – Neuvy/Ent Florentinoise 1 CY U18

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 17 octobre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25283695 du 15.10.22 Joigny 1 – Héry 1 U13 départemental 1

Courriel du club d'Héry en date du 16 octobre 2022 concernant le déroulement de la rencontre.

La commission,

- prend note qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- vu les annotations inscrites sur la FMI dans la partie réserve technique,
- vu le courriel du club d'Héry,
- demande des rapports aux personnes suivantes sur les points ci-dessous, et ce pour mardi 25 octobre 2022 :
 - concernant la durée de la rencontre,
 - la non présence d'un délégué,
 - la personne officielle du district présente lors de cette rencontre,
 - à Mr Traoré Ammy, arbitre de la rencontre,
 - à Mr Menain Jordan, dirigeant d'Héry,
 - à Mr Hihi Abdeslam Hakim, dirigeant de Joigny.
- met le dossier en attente de réception de ces éléments.

Match 25285094 du 15.10.22 Champs Sur Yonne 2 – Auxerre Stade 3 U13 départemental 3 gr D

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 17 octobre 2022 concernant le résultat inscrit sur la FMI.

La commission en prend note et rétablit le résultat : Champs Sur Yonne 2 = 0 / Auxerre Stade 3 = 5.

Absences d'arbitre

La commission a transmis au Bureau du Comité de Direction les absences des arbitres désignés pour les journées des 15 et 16 octobre 2022.

6. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 23 octobre 2022

- D3 gr A 24919353 St Denis 2 – Charmoy 1 : Mr Sciaud Eric
- D4 gr A 25031940 SC Sénonais 2 – Vergigny St Flor Port 2 : Mme Chéry Floch

7. Règles à observer en cas de virus de la COVID-19 circulant dans un club

En accord avec les services de l'ARS, le District de l'Yonne de Football demande à ces clubs d'appliquer strictement les règles énoncées ci-dessous :

Pour une catégorie, à partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission sportive :

Elle est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement le District de l'Yonne de Football
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,

➤ (en Championnat Futsal et pratiques à 8, à partir de 3 cas positifs)

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission sportive peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe.

Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Fin de réunion à 18 h 00.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président
Trinquesse Jean-Louis